

PROCES-VERBAL  
N° 02/2022



## PROCOLE D'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022

*L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle du complexe communal.*

### 1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

M. Sébastien Menoud, Vice-président, ouvre la séance à 19h00. Il salue concitoyennes et concitoyens. Il informe que l'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et par diffusion d'un tout ménage.

Il soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale
2. Nomination de scrutateurs
3. Proposition de vente de la parcelle n° 5930, propriété de la Bourgeoisie
4. Présentation et adoption du budget 2023 de la Bourgeoisie
5. Divers
6. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

### 2. Nomination de scrutateurs

**Sont désignés par l'Assemblée :** M. Benoît Barras et Mme Josiane Pitteloud.

**3. Proposition de vente de la parcelle n° 5930, propriété de la Bourgeoisie**

Sébastien Menoud présente la situation de la parcelle en question, informe de l'identité de la personne qui souhaite l'acquérir et des conditions de vente fixées par le Conseil municipal en séance du 9 juin 2022, conditions acceptées par l'intéressé.

Montant de la transaction : CHF 65'100.- (434 m<sup>2</sup> x CHF 150.-/m<sup>2</sup>).

Il invite l'Assemblée à faire part d'éventuelles questions ou remarques.

M. Jean-Louis Favre fait remarquer que le bâtiment existant, propriété de l'acquéreur potentiel, empiète déjà sur la parcelle.

Réponse de S. Menoud : Oui, effectivement, nous avons découvert cette anomalie en étudiant la demande d'achat. Cette vente permettra de régulariser la situation.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Sébastien Menoud demande à l'Assemblée si elle accepte la vente de la parcelle bourgeoisiale n° 5930.

**L'Assemblée bourgeoisiale, par voie de main levée, à l'unanimité, accepte la vente de la parcelle n° 5930 aux conditions exposées.**

**4. Présentation et adoption du budget 2023 de la Bourgeoisie**

Le Vice-président, Sébastien Menoud, présente et commente les budgets bourgeoisiaux 2023 qui se résument ainsi :

Revenus de fonctionnement	CHF	74'049.--
Charges de fonctionnement		16'905.--
<b>Excédents de revenus</b>		<b>57'144.--</b>

Il relève qu'il n'y a aucune prévision d'investissement du patrimoine administratif en 2023.

A l'issue de la présentation, Sébastien Menoud invite l'Assemblée à faire part de ses questions éventuelles.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Vice-président soumet l'acceptation du budget 2023 de la Bourgeoisie à l'Assemblée.

**L'Assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité, accepte le budget 2023 de la Bourgeoisie tel que présenté.**

## 5. Divers

Sébastien Menoud fait état, photos à l'appui, de l'avancement des travaux de l'immeuble bourgeoisial en construction et donne quelques informations sur l'évolution des coûts.

Puis il invite une dernière fois l'Assemblée à faire part de ses questions éventuelles.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Vice-président passe au dernier point de l'ordre du jour.

## 6. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Sébastien Menoud donne lecture du procès-verbal minute de la séance qui vient de s'achever. Enfin, il soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

**Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.**

Vex, le 1<sup>er</sup> décembre 2022/nit

Le vice-président  
Sébastien Menoud

La secrétaire  
Nicole Trincherio